



N/Réf : 28/07/SG/2017

★ Mobiliser pour Construire ★

**ACTION TCHADIENNE POUR L'UNITÉ ET LE SOCIALISME / PARTI RÉVOLUTIONNAIRE POPULAIRE ET ÉCOLOGIQUE**

Chadian Action for Unity and Socialism/Popular and Ecological Revolutionary Party

**( ACTUS/prpe )**

E-mails : [actus\\_pr@yahoo.com](mailto:actus_pr@yahoo.com)

[actus-prpe@club-internet.fr](mailto:actus-prpe@club-internet.fr)

## **Déclaration de l'ACTUS/prpe suite à l'arrestation de l'opposant politique M. Laoukein Médard, le 13 juillet 2017 par le dictateur Général président Sultan Déby**

C'est avec grande indignation et colère que notre parti, ACTUS/prpe a appris par les réseaux sociaux et sites tchadiens militants (Makaila blog, Tchadanthropus, TchadPages, TchadActuel,..), l'arrestation brutale de Monsieur Laoukein Kourayo Médard, ancien et légitime Maire de la seconde ville du Tchad, Moundou.

L'ACTUS/prpe condamne avec fermeté ce kidnapping, une méthode d'arrestation contraire aux droits de l'Homme, et indigne du régime du Général Président Sultan Déby qui s'autoproclame de surcroît « démocrate ». En effet, avec la crise sociale inédite dans les annales de l'état tchadien, la furie du tyran tchadien a repris le haut du pavé ces derniers mois : Les journalistes, les défenseurs des droits de l'Homme, les Avocats, les Leaders politiques de l'Opposition intérieure... sont incarcérés sans procès et torturés, certaines victimes seraient liquidées selon la presse.

La tragédie que vit les masses populaires tchadiennes (fonctionnaires non payés, les retraités et étudiants ne perçoivent plus leurs pensions et bourses d'études depuis plusieurs mois, absences de clients pour les agriculteurs et éleveurs...), est la conséquence logique de l'accélération de la faillite de l'état pour cause de pillage, de la prédation systématique des deniers publics par le clan présidentiel en 27 ans de pouvoir tyrannique.

L'arrestation manu militari, le 13 juillet 2017 de Monsieur Laoukein Kourayo Médard, par des militaires lourdement armés, envoyés sous les ordres du dictateur Général président Sultan Déby. Sous le fallacieux prétexte d'un détournement de « 800.000FCFA à 27 millions de FCFA » selon les rumeurs qui ne constituent nullement des preuves matérielles, le despote Déby a une nouvelle fois embastillé un opposant. A qui demain le tour opposant politique, journaliste, militant des droits de l'Homme, étudiant..., d'être victime d'une fausse accusation préfabriquée par les officines obscures du tyran ?

Aucun esprit rationnel peu soit-il, récuserait les méthodes extrajudiciaires du dictateur Général président Sultan Déby, destinées à terroriser, infliger des traitements humiliants et dégradants aux opposants ou supposés. L'arrestation de Monsieur Laoukein Kourayo Médard, ne saurait résister aux questions que tout simple lucide observateur poserait :

- 1- Quand, comment et pourquoi et le Ministère public n'a-t-il ouvert une information judiciaire contre l'accusé par la saisine au préalable du parquet de la ville de Moundou ?
- 2- Si le procureur de Moundou a été saisi, alors quel est le juge d'instruction intègre, indépendant qui a été désigné, et où est ledit rapport accablant des investigations effectuées ?
- 3- Pourquoi une affaire prétendue pénale serait-elle exempte d'une ouverture d'information judiciaire, et le présumé coupable violemment arrêté à son domicile par des militaires de la milice présidentielle, lourdement armés, venus tout droit de N'Djaména ? Cette expédition militaire punitive sur instructions directes du dictateur Général président Sultan Déby ne démontrerait-elle pas à suffisance l'absence totale de l'indépendance de la justice au Tchad et sa soumission aux caprices vengeresses du despote ?
- 4- Cette soumission de la justice ne justifierait-elle pas l'absence d'une réaction collective de désapprobation des parquets nationaux ? Dans le cas échéant, comment expliquer le mutisme d'un Collectif insoumis de Magistrats et autres professionnels de la justice, afin de dénoncer ces agissements récurrents du despote Déby depuis 27 ans, lesquels sont dignes d'une scène d'un film de Far West que d'une justice civilisée et démocratique ?
- 5- Pourquoi l'Avocat du présumé coupable serait-il menacé de mort alors qu'aucun procès n'a eu lieu ?

A ces pertinentes interrogations, il serait judicieux de mentionner l'œuvre de salubrité politique effectuée par la presse militante et indépendante (Le Haut Parleur, Le Temps, N'Djaména Hebdo, Notre Temps, Le Citoyen...), et les sites tchadiens susmentionnés, véritables contre poids à la tyrannie du Sultan d'Amdjaress, son Altesse Idriss Déby<sup>1er</sup>.

Ces courageux médias impartiaux n'ont jamais mentionné la moindre trace d'un quelconque détournement d'argent public qu'aurait effectué l'ancien et légitime Maire de Moundou, Monsieur Laoukein Kourayo Médard.

Ces sources d'investigations toujours fiables ont permis d'éclairer et d'édifier l'opinion nationale et internationale sur les scandales financiers (prédations des deniers publics), assassinats, dépravations des mœurs et autres actes de terrorisme et de délinquance notoire, dont le clan présidentiel prédateur est coupable depuis 27 ans.

A propos des détournements des deniers publics, notre Parti, ACTUS/prpe n'a jamais et ne fera jamais l'apologie des crimes financiers, économiques, sociaux... d'aucun tchadien quel que soit son rang social et fonctions occupées. C'est suivant cette logique que nous fustigeons implacablement depuis de nombreuses années sans retenue aucune, et avec constance le dictateur Général président Sultan Déby, Chef d'une horde de prédateurs voraces, insatiables et criminels notoires, responsables de la descente aux enfers du Tchad et de la tragédie que vit les Masses populaires.

Nous exigeons une justice impartiale, et de l'équité pour tous. Chaque citoyen doit répondre légalement de ses actes devant la justice et subir les sanctions justes édictées par le droit pénal, lequel est garanti par l'article 13 de la constitution de 1996 qui stipule : « *Les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi* »

Si une procédure judiciaire équitable a été respectée, démontrant ainsi preuves à l'appui les délits commis par Monsieur Laoukein Kourayo Médard, il serait indiscutable que dernier subisse les rigueurs de la justice. Cependant hélas, force est de constater que ce ne fut pas le cas. En effet, nous sommes en présence d'une véritable machination judiciaire de règlement de compte initiée par le despote Deby, un rancunier indéfectible qui voudrait châtier l'ex Maire de Moundou pour crime de lèse majesté que ce dernier aurait commis. En effet, le locataire (en réalité le squatter) du Palais rose de N'Djaména ne supporte pas le moindre acte de liberté individuelle, qu'il considère à ses yeux comme une défiance ou une non-soumission à sa majesté.

- Après les élections présidentielles du 10 mars 2016, répondant aux questions de la presse, Monsieur Laoukein Kourayo Médard, rejetait fermement toute collaboration voire une éventuelle proposition du poste de 1<sup>er</sup> Ministre de Déby qui a par ailleurs opéré un hold up électoral comme à l'accoutumée.

- Selon les expert de la commission techniques informatique de la présidentielle, contrairement aux faux résultats de la CENI (une Commission dirigée par un proche du tyran Déby et dont ses membres sont à majorité militants du Parti présidentiel), Monsieur Laoukein Kourayo Médard, serait arrivé démocratiquement au 2<sup>ème</sup> rang (25, 82%) après le Candidat de l'opposition Saleh Kebzabo (33, 15%), loin devant le malheureux candidat Déby(10,10%), usurpateur du fauteuil présidentiel, classé péniblement au 4<sup>ème</sup> rang, et ce malgré les fraudes massives et la généralisation de la corruption par l'argent public volé. Le Général président Déby a été assommé par cette lourde défaite, cependant pour lui, il aurait perdu une bataille mais pas la guerre. Fou de rage il ruminait déjà sa « contre offensive réactionnaire anti-démocratique, en pratiquant son sport favori : le hold up électoral et l'embastillement des opposants politiques arrivés devant lui.

- L'opposant Laoukein Kourayo Médard, fut un ancien légitime Maire de Moundou, une ville au Sud du Tchad. Les populations de cette commune voire celles de toute la région rebelle du Logone géographique par extension, demeurent foncièrement hostile au Sultan Déby, depuis les crimes contre l'humanité de septembre noir 1983, lorsque le Colonel d'alors, le jeune Déby massacra des milliers de citoyens dans cette région méridionale.

Les Moundoulaises et Moundoulais ont plébiscité Laoukein Kourayo Médard, enfant du Dar Ngambaye ou pays Ngambaye à la présidentielle de 2016. En effet, le criminel Déby fut en réalité largué en dernière position après toutes les grosses pointures de l'opposition. Cette humiliante et cinglante défaite du jeu démocratique a raffermi la rancœur tenace du malheureux candidat à l'encontre de l'ancien Maire de Moundou. La volonté inébranlable de l'irascible despote Déby, est de laver cet affront en réduisant au silence par le kidnapping suivi de l'embastillement du candidat de l'opposition Laoukein Kourayo Médard. Cet acte illégal serait incontestablement le véritable chef d'accusation et le crime de lèse majesté qu'aurait commis ce dernier aux yeux du tyran Déby.

Nous réitérons notre position en exigeant une équité judiciaire pour tous les citoyens tchadiens. A cet effet, nous interpellons les Députés, constitutionnellement représentants du peuple martyrisé, spolié par le clan présidentiel, de se porter partie civile contre les auteurs de ces crimes économiques et sociaux. Dans le cas échéant où ces derniers refuseraient par manque de courage politique, d'honnêteté intellectuelle, et/ou simplement d'humanité pour cause d'opportunisme politique du ventre : le gombo ou daraba), alors le peuple victime prendrait actes de leur forfaiture, soumissions et compromission avec le tyran Déby.

Leur mandat a expiré il y a belle lurette, cependant, sa prolongation illimitée par le tyran est illégale et constitue un autre hold up du suffrage du peuple. Ce fait confirmerait selon certaines déclarations, si besoin en est, de l'existence d'un faisceau d'indices de soupçons, relatif à la complicité tacite entre le despote et les parlementaires. Une bienveillance mutuelle sous-tendue par une rémunération régulière des Députés au détriment des travailleurs qui accusent plusieurs mois d'arriérés des salaires avec les conséquences sociales tragiques pour les familles. Au demeurant, rappelons que le dictateur Général président Sultan Déby, en 27 ans de pouvoir, n'a jamais remporté démocratiquement aucune élection. Le hold up électoral est l'expertise qui lui est unanimement reconnue. De plus, il bénéficie du soutien inconditionnel militaire, financier et diplomatique des puissances impérialistes occidentales, notamment de la France. En effet, le tyran fut sauvé in extremis grâce l'intervention des troupes d'élites du Commandement d'opérations spéciales (COS) de l'Armée française. C'était en février 2008, suite à l'offensive victorieuse des patriotes combattants libérateurs des Forces de résistance nationale (bras armé du peuple insurgé) qui avaient encerclé le palais présidentiel [Cf. *Journal La Croix du 10 février 2008*]

**Selon les estimations des associations des droits de l'Homme, plus de 30000 tchadiens auraient été assassinés par le tyran Déby en 25 ans de règne absolu. Ce nombre croît inexorablement par année de règne.**

L'insurrection du peuple tchadien contre la dictature est par conséquent légitime, car elle n'est qu'une application de la pertinente recommandation du préambule de la constitution de 1996 de la République du Tchad qui stipule : **« notre droit et notre devoir de résister et de désobéir à tout individu ou groupe d'individus, à tout corps d'Etat qui prendrait le pouvoir par la force ou l'exercerait en violation de la Constitution »**

Il est de notoriété publique de ce qui précède que le pouvoir du dictateur Général président Sultan Déby illégitime. La prolongation du mandat des Députés confère de facto une illégitimité de ces derniers.

Ce constat affligeant justifierait les réactions du Parti de l'opposition PLD qui a sommé dans son communiqué de presse du 21.06.2017 à son Militant Ousman Chérif, de démissionner de son poste de Député. De nombreux partis politiques de l'opposition et organisations de droits de l'homme (CDPT, FONAC, PACT, UNDR, RPR, RAJET, CSDT, CDF, CTDDH, AFDCPT, OPDH, MCPL, COPES, CTVC, ATPDD...ont condamné cette arrestation et exigé sa libération immédiate.

Nous n'allons pas établir ici une liste exhaustive des détournements des sommes astronomiques (deniers publics) par le clan présidentiel et dont les auteurs bénéficient de l'impunité totale institutionnalisée par le Chef de la horde de prédateurs, en l'occurrence le dictateur Général président Sultan Déby afin de s'absoudre en premier de la justice.

Ces quelques exemples de détournements de deniers publics cités ci-dessous parmi plusieurs centaines de cas, sont pris au hasard et sans hiérarchie aucune. Ils devraient interpellier la conscience des parlementaires et de la justice, eu égard à la paupérisation exponentielle des Masses populaires et la tragédie collective qui s'abat sur elles :

- Le journaliste **Mbayrabé OUYE** du Journal Haut parleur, a été arrêté et détenu pendant trois jours sans convocation le 12.06.2015. Il est accusé d'avoir écrit un article *«Salaye Déby, le voleur national»*, dénonçant à juste titre l'expropriation de toutes les recettes des Douanes du Tchad par **le Général Salaye Déby, Directeur des Douanes, et petit frère du Général président Déby.**

Le *voleur national, Général Salaye Déby a détourné une somme astronomique, estimée à 136 milliards de FCFA.* Ce prédateur, bénéficiant de l'impunité du clan présidentiel a été absous de la justice sur ordre de son grand frère, le Général président Sultan Déby. Il vit en toute liberté. [Source: *Haut parleur N°13 du 30 septembre au 15 octobre 2015*]

Au demeurant, il serait judicieux de rappeler que sous le fallacieux prétexte de crise économique pour cause de la chute du prix de pétrole, le tyran Déby s'en est pris depuis 2016 à la jeunesse (avenir du pays), déjà délaissée par le régime. En effet, les étudiants totalisent plusieurs années de retards de maigres bourses non payées. Afin de punir les étudiants qui réclament pacifiquement leurs insignifiants moyens de survie, **le despote a supprimé 8,2 milliards FCFA de bourse étudiante. Quelle lâcheté de s'attaquer aux plus faibles ! Un prétendu Chef d'état qui hypothèque l'avenir de sa jeunesse en l'affamant, en détruisant son éducation, est incontestablement un criminel contre l'humanité qui contribue à maintenir le pays dans l'obscurantisme et le sous-développement.**

- Pour satisfaire sa libido gargantuesque et insatiable, le dictateur Général président Sultan Déby **a versé à la famille de sa jeune épouse Amani**, une adolescente soudanaise âgée de 20 ans, **la dote sonante et trébuchante de 26 millions de dollars US, soit un montant de 13 milliards FCFA (97,5 millions de riyals saoudiens).** [Source : *Al-Riyadh 20 Janvier 2012*].

Une somme suffisante pour payer tous les arriérés de salaires des fonctionnaires et bourses d'étudiants, approvisionner en médicaments les hôpitaux publics où des milliers d'enfants meurent fautes de soins adéquats...

Selon le journal soudanais *Akhr Lahtha*, en guise de cadeau, à la jeune mariée, le Général président Déby lui a offert une somptueuse villa *«House Dubaï»*, située à Khartoum, dans le quartier résidentiel des hauts dignitaires du Soudan.

Le décompte du Journal *Afrique Education* dans son numéro 366, établit que la jeune épouse Amani est la *quinzième (15<sup>ème</sup>) épouse* du Général président Déby.

- Selon la presse tchadienne l'une des épouses, la plus en vue du Général président Déby, Madame Hinda Déby serait surnommée *« Mme 10% »*, car pour tout marché public général par ailleurs, sans appel d'offre légal, est accordé de gré à gré. Elle prélèverait 10% de commission sur le coût total de la transaction.

- Au Ministère des Postes et Nouvelles technologies de l'information, dirigée par **M. Daoussa Déby, frère aîné du dictateur Général Président Déby**, la colossale somme de **1,2 Milliards de FCFA, soit** une partie du prix de ventes des licences 3G et 4G aux Opérateurs mobiles (AIRTEL et TIGO), **ont été subtilisés.** [Sources : *Tchadpages et Tchadanthropus du 08.05.2015*]

- La concurrence est rude entre les membres du clan présidentiel pour le trophée de la plus haute prédation des deniers publics. A chaque milliard volé, ce crime économique est célébré avec faste dans l'une des villas cossues du prédateur. Selon le Député de l'opposition Ngarléjy Yorongar **« Le plus pauvre membre du clan présidentiel disposerait d'une fortune estimée à 100 milliards de FCFA »** [Tchad Today du 09 août 2014].

▪ Selon une enquête réalisée par le Groupe Intègre d'Internautes du Tchad (GIIT) en 2012, sur les villas appartenant au clan présidentiel dans la capitale N'Djaména, on dénombre **223 bijoux architecturaux dont la valeur totale serait estimée à plus de 175 milliards 800 millions FCFA**. Cette somme astronomique a été volée au peuple tchadien [Over Blog Makaila du 23 Avril 2012]

Qui oserait nier qu'il existe au Tchad une justice aux ordres du despote Déby ? Ce dernier qui est en principe le garant de la constitution de la République est le premier artisan zélé de sa violation voire sa destruction. Il a balayé d'un revers de la main l'Article 21 : « *Les arrestations et détentions illégales et arbitraires sont interdites* » et l'Article 24 : « *Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à l'établissement de sa culpabilité à la suite d'un procès régulier offrant des garanties indispensables à sa défense* » en démettant de ses fonctions, l'arrêtant puis embastiller Monsieur Laoukein Kourayo Médard.

Les violations récurrentes de la constitution par le dictateur Général Président Sultan Déby serait-il entrée dans les mœurs des contrepoids que devraient être en principe les pouvoirs judiciaire et législatif ? Tous ces crimes économiques susmentionnés du clan présidentiel sont contraires à l'esprit de l'Article 50 qui stipule : « *Les biens publics sont inviolables. Toute personne doit les respecter et les protéger* ».

**De ce qui précède, notre Parti, ACTUS/prpe :**

► Demande aux professionnels de la justice d'Honorer leur serment de servir avec fidélité la justice, rien que la justice afin de garantir l'égalité de tous les citoyens devant elle. Non à une justice bouclier du clan présidentiel, spécialisée à absoudre de la justice tous les crimes gravissimes économiques et sociaux des membres de la horde prédatrice dirigée par le Sultan Déby. Professionnels de la justice, il est temps de vous rebeller, le peuple vous sera reconnaissant. Opposez-vous à l'ignominie et au déshonneur !

L'Article 142 qui stipule : « *Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif* », devrait être la source de votre puissance.

De votre courage dépendra l'avenir de la démocratie au Tchad. A cet effet, le peuple exige de vous de manifester une opposition implacable à la domination impériale et servitude judiciaire dans lesquelles le dictateur Général président Sultan Déby vous maintient. L'Article 145 de la constitution : « *La justice est rendue au nom du peuple tchadien* » vous l'autorise. Magistrats, Relevez le défi, Relevez a tête !

► Exige la libération immédiate et inconditionnelle de Monsieur Laoukein Kourayo Médard, ancien et légitime Maire de Moundou et son rétablissement dans ses fonctions du premier magistrat de cette commune.

► Exige l'ouverture immédiate d'information contre le Chef du clan présidentiel, le dictateur Général président Sultan Déby et tous les membres de sa horde de prédateurs pour crimes économiques et crimes contre l'humanité. A cet effet, nous demandons à l'Assemblée nation d'avoir l'audace et le courage politique de se porter partie civile.

► Exige la libération de tous les autres détenus présumés coupables de détournements de deniers publics en dans l'attente de l'ouverture des nouvelles procédures judiciaires transparentes, légales afin d'instruire de manière équitable tous les dossiers relatifs aux crimes économiques et autres actes délictueux.

Tous les coupables quel que soit leur rang et position sociale doivent impitoyablement être punis. Ils doivent subir la rigueur de la justice proportionnellement à la gravité des crimes commis, et tous leurs biens matériels et sommes d'argent volés au peuple doivent être confisqués et rendus à ce dernier, légitime propriétaire.

Les Entreprises d'état usurpées sous prétexte des pseudos privatisations au profit du clan présidentiel et leurs complices, doivent être renationalisées sans indemnisations.

► Exige de la justice la création d'une commission des biens mal acquis (comptes bancaires dans les paradis fiscaux, entreprises, actions, immobiliers, voitures de luxes, ...) par tous les membres du clan présidentiel et leurs thuriféraires depuis 27 ans. Ces investigations enquêteront à l'intérieur et à l'extérieur du Tchad

► Lance un appel solennel au peuple tchadien de s'unir pour une offensive générale, la mère des batailles afin de mettre hors d'état de nuire le dictateur Général président Sultan Déby et sa horde criminelle de prédateurs. En effet, il y va de notre survie, celle des générations futures et de l'existence de la nation tchadienne.

A cette guerre d'asservissement du peuple qui nous est imposée, nous devons lui opposer une guerre légitime de libération comme nous la recommandons vivement par ailleurs, le préambule de la Constitution susmentionné de la République du Tchad. Vingt sept (27) ans de crimes contre l'humanité, de dictature, d'humiliations, de prédation des deniers publics, de dépravations des mœurs, de servitude,...Ça suffit ! Basta !

Les Masses populaires tchadiennes aspirent à la démocratie, à une véritable révolution pour une vie digne et humaine à l'instar des autres peuples du monde.

Le 28 Juillet 2017

**Le Secrétaire Général d'ACTUS/prpe  
Dr LEY-NGARDIGAL Djimadoum**